

**EXTENSION DE L'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
LE CHÂTEAU DE CORCELLES**

Corcelles-près-Concise

RAPPORT DU JURY

Concours d'architecture août 2020



SOMMAIRE

1.	AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	3		
2.	PROCÉDURE	5		
2.1	Genre de procédure	5		
2.2	Maître de l'ouvrage et organisateur du concours	5		
2.3	Calendrier du concours	5		
2.4	Composition du jury	5		
3.	CAHIER DES CHARGES	7		
3.1	Contexte du concours	7		
3.2	Objet du concours	7		
3.3	Programme du nouveau bâtiment	8		
3.4	Critères d'appréciation des projets	8		
4.	JUGEMENT	9		
4.1	Projets	9		
4.2	Examen préalable	9		
4.3	Délibérations du jury les 26 et 27 février 2020	9		
4.3.1	Introduction et rappel des objectifs	9		
4.3.2	Admission des projets au jugement	9		
4.3.3	Admission des projets à la répartition des prix	10		
4.3.4	Analyse des projets par le jury et tours de jugement	10		
4.4	Délibérations du jury le 18 juin 2020 *	11		
4.4.1	Analyse protection feu	11		
4.4.2	Analyse monuments et sites	11		
4.4.3	Analyse économie de la construction	11		
4.4.4	Analyse développement durable	11		
4.4.5	Contrôle des surfaces	11		
4.4.6	Tour des sept projets et troisième tour d'élimination	11		
4.4.7	Tour de repêchage	11		
4.4.8	Classement des projets	11		
4.5	Recommandations du jury	11		
4.6	Levée de l'anonymat	12		
5.	APPROBATION DU RAPPORT	13		
6.	PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS	15		
7.	PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS	81		

1. AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

L'établissement médico-social Le Château de Corcelles-près-Concise : une longue histoire régionale basée sur l'accueil de personnes en perte d'autonomie.

A l'étroit dans ses murs et également sur la zone à bâtir qui lui était affectée à l'origine dans le plan général d'affectation communal (PGA de Corcelles-près-Concise) pour envisager le redéploiement programmatique envisagé permettant à l'EMS de se doter d'une cinquantaine de lits, l'institution dut engager une longue procédure de reconsidération à la fois territoriale et contextuelle (Monuments et Sites, Service du Développement territorial, etc.). Après de nombreuses années de pourparlers et d'études, des droits à bâtir supplémentaires, mais mesurés lui furent officiellement octroyés. Le Plan Partiel d'Affectation Le Château entra en vigueur en été 2018, libérant par la même occasion la mise sur pied d'un concours d'architecture pour une extension de l'établissement, ainsi qu'une réhabilitation possible de l'ensemble construit existant du Château.

Actuellement, l'établissement se veut un endroit familial, ouvert à l'extérieur et respectueux d'un accompagnement sécurisé et personnalisé. Il est idéalement situé à la campagne, dans une magnifique propriété au cadre historique et majestueux, surplombant le lac de Neuchâtel et disposant d'un jardin à la française, d'un parc et d'un verger.

Lieu de vie avant tout, l'institution offre des prestations médico-sociales, hôtelières, de soins et d'animation à des personnes en perte d'autonomie dont le maintien à domicile n'est durablement plus possible. Sa mission est définie pour l'hébergement en long séjour de personnes âgées, de personnes présentant une problématique psychiatrique de l'âge avancé et de personnes encore jeunes présentant une pathologie dégénérative et/ou invalidante, pour l'accueil en court séjour, pour l'accueil en centre d'accueil temporaire.

Souhaitant reconduire ses propres valeurs existantes et y ajouter dans la mesure du possible une accessibilité au public extérieur pour des prestations spécifiques, l'EMS du Château de Corcelles attendait des participants au concours architectural, des propositions englobant les valeurs et les réflexions suivantes :

Lorsqu'un résident entre en institution, une nouvelle vie commence pour lui ainsi que pour ses proches. Il doit pouvoir retrouver un lieu de vie médicalisé dans lequel il se sent chez lui. Sa chambre devient son domicile, elle doit être personnalisable au gré de ses envies. Ce cadre de vie communautaire doit représenter un lieu d'échanges et de rencontres semi-privés et collectifs, tout comme celui d'offrir l'alternative de se retirer dans sa sphère privée.

Les visites restent parfois le seul lien encore possible avec l'extérieur et avec la société. L'entourage doit pouvoir s'in-

tégrer et évoluer librement dans les différents espaces du lieu de vie afin de maintenir les liens et la socialisation.

L'infrastructure mise à disposition doit offrir des facilités permettant la réalisation des prestations professionnelles dans les meilleures conditions. Entre les besoins des résidents et ceux du personnel, il convient parfois de trouver des compromis aussi subtils que fondamentaux. Ces concepts d'accompagnement pour une prise en charge tant globale qu'individualisée sont coordonnés par une équipe pluridisciplinaire impliquée s'appuyant sur des valeurs à portée professionnelles comme humaines.

Remerciements

Le résultat du concours d'architecture est salué pour son excellente intégration dans ce site historique magnifique et pour ses qualités fonctionnelles et spatiales qui permettront de poursuivre et de perpétuer cet engagement d'accueil régional avec un outil parfaitement moderne et adapté. Conscient de la sensibilité et de la complexité de ce programme de concours sur ce site, le jury remercie l'ensemble des 46 participants au présent concours de projets pour l'intérêt apporté à la problématique tant architecturale que paysagère. Il relève avec satisfaction la grande variété et l'excellent niveau des propositions présentées et remercie toutes les équipes de leur engagement dans ce concours.

2. PROCÉDURE

2.1 Genre de procédure

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la Fondation du Clos du Château a organisé, avec la participation du Département de la Santé et de l'Action Sociale de l'Etat de Vaud, une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence a pris la forme d'un concours d'architecture anonyme à un degré, organisé en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142 (ed. 2009) le définit.

Cette procédure est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics et les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) ont été publiés sur le site internet de simap.

2.2 Maître de l'ouvrage et organisateur du concours

Le maître de l'ouvrage est la Fondation du Clos du Château.

L'organisation de la procédure a été assurée par Thibaud-Zingg Architectes Urbanistes à Yverdon-les-Bains.

2.3 Calendrier du concours

Lancement du concours, 17 septembre 2019

Rendu des projets, 15 janvier 2020

Rendu des maquettes, 31 janvier 2020

Vernissage, 19 août 2020

2.4 Composition du jury

Président

M. François Payot

Président du Comité de l'Association de l'établissement médico-social Le Château de Corcelles.

Membres professionnels

M^{me} Dominique Moret

Architecte EPFL, Direction générale de la cohésion sociale, Lausanne.

M^{me} Valérie Jomini

Architecte EPFL SIA FAS, Zürich.

M. Laurent Essig

Architecte paysagiste HES, urbaniste FSU, Bevaix.

M. Eric Frei

Architecte EPFL SIA FAS, Lausanne.

M^{me} Gabriela Mazza

Architecte EPFL SIA, Zürich.

M. Normann Piller

Architecte EPFL SIA, membre du comité de l'Association de l'établissement médico-social Le Château de Corcelles.

Membre professionnel suppléant

M^{me} Christine Thibaud-Zingg

Architecte EPFL SIA FAS, Yverdon-les-Bains.

Membres non professionnels

M^{me} Sabine Bellmann

Intendante de l'EMS Le Château de Corcelles.

M^{me} Samia Meddahi

Infirmière cheffe de l'EMS Le Château de Corcelles.

M. Philippe Humbert

Syndic de Corcelles-près-Concise et membre de la Fondation du Clos du Château.

M. Dominique Willer

Directeur de l'EMS Le Château de Corcelles

Membres non professionnels suppléants

M^{me} Céline Gomez

Responsable d'animation de l'EMS Le Château de Corcelles.

M. Christian Milliod

Membre du Comité de l'Association de l'établissement médico-social Le Château de Corcelles.

3. CAHIER DES CHARGES

3.1 Contexte du concours

La Fondation du Clos du Château est une fondation indépendante et son EMS, sis dans le village de Corcelles-près-Concise, y est implanté depuis plusieurs décennies dans un site à haute valeur historique qui bénéficie d'une situation privilégiée orientée sur le lac de Neuchâtel et la chaîne des Alpes en frange de zone agricole.

La construction du Château de Corcelles, de ses dépendances et de son jardin date d'avant 1717. Initialement, ce fut la demeure du Seigneur de Corcelles à laquelle était rattachée tout un domaine d'exploitation agricole et viticole.

Au cours des siècles qui suivirent, les divers remaniements de la parcelle du domaine ne firent que renforcer le lien entre le bâti et ses prolongements extérieurs, ceci sous diverses déclinaisons d'espaces paysagers.

A l'heure actuelle, le jardin clos, le jardin (vergers et parc), les places à l'arrière comme à l'avant du Château, la présence de nombreux murs, l'allée centrale d'entrée restent fidèlement constitutifs des spatialités extérieures historiques. Le Château de Corcelles est et reste indissociable de ses prolongements extérieurs. Seul le morcellement de son domaine au fil des ans a eu raison de sa complète cohérence d'origine. Aujourd'hui, l'activité de l'EMS est répartie entre deux bâtiments : le

bâtiment patrimonial du Château (env.1762) ayant subi depuis moult adaptations constructives au fil des ans et une extension (1999) attenante à l'aile droite du Château (Annexe du Château). Ces bâtiments abritent une mission gériatrique de 34 lits, les locaux dévolus aux activités communes, aux activités socio-culturelles, à l'administration, à la formation du personnel, les locaux d'intendance tels que les cuisines, vestiaires, blanchisserie, ainsi qu'un espace réservé au CAT (Centre d'Accueil Temporaire) de 4 places. Les activités décrites ci-dessus et 13 chambres de long séjour et 1 lit de court séjour occupent le bâtiment du Château, tandis que 14 chambres de long séjour prennent place dans l'extension. Les deux bâtiments attenants sont reliés entre eux par une liaison interne au rez-de-chaussée et une liaison à ciel ouvert au 1^{er} étage.

Dans ce contexte bâti chargé d'histoire où les rapports au paysage (lointain et rapproché) sont omniprésents, l'objectif du concours est de construire une nouvelle extension à cet établissement afin de se doter d'une capacité d'accueil et d'hébergement passant de 34 lits à 50 lits, d'augmenter le niveau de confort général de l'institution, également dans ses parties existantes et de pouvoir reconsidérer une distribution plus adéquate de ses activités, notamment collectives, administratives et d'intendance. Le nouvel établissement doit proposer

un outil de travail performant pour la mission qu'il s'est désigné actuellement, mais aussi prendre en considération des valeurs de souplesse, d'adaptabilité et d'évolutivité au gré du développement des missions futures encore non définies.

Concernant les bâtiments existants, l'Annexe du Château a fait partie des réflexions à mener dans le présent concours. Elle pouvait être maintenue ou faire l'objet d'une démolition partielle ou totale. Pour ce qui est du Château, le réaménagement de ses espaces n'était pas considéré par le présent concours et le sera dans un deuxième temps.

3.2 Objet du concours

Le projet prend place sur la parcelle 549 (9616 m²) de la commune de Corcelles-près-Concise. Le périmètre du concours correspond exactement au périmètre du plan partiel d'affectation (PPA) Le Château.

L'EMS Le Château souhaite agrandir son établissement pour augmenter sa capacité d'accueil, passant de 34 à 50 lits, et ainsi proposer un lieu d'accueil pour personnes âgées entièrement renouvelé dans un environnement chargé d'histoire.

L'EMS prévoit d'intervenir sur tout ou partie des bâtiments existants de la façon suivante :

- L'Annexe du Château a fait partie du périmètre d'intervention du présent concours, il était possible de la transformer et de la démolir partiellement ou totalement.
- Le Château accueillera des espaces à l'usage de l'EMS et fera ultérieurement l'objet d'un projet de réaménagement architectural.

Selon le Maître de l'ouvrage, l'architecture du lieu se doit d'être «apaisée», à forte connotation familiale, et pensée pour maintenir le fort lien existant avec la région et son histoire. Il s'agit de préserver la valeur identitaire attractive de ce lieu privilégié, tant pour les résidents que pour leurs familles ainsi que le personnel.

3.3 Programme du nouveau bâtiment

L'EMS est organisé en sept types d'espaces distincts, dont six faisaient partie du programme du présent concours :

- **Les espaces privés** pour les résidents et leurs proches. Etaient attendus un espace privé et une salle de bains individuelle par résident.
- **Les espaces semi-privés**, accessibles par les résidents et leurs proches. Etaient attendues deux unités d'accompagnement (UA) de 25 lits chacune comprenant également un séjour et une salle à manger. Chaque UA est divisée en deux unités de vie (UV) de 12 et 13 lits.
- **Les espaces collectifs**, distinguant d'une part les espaces accessibles à toute personne ayant un lien

avec l'institution et ses résidents et d'autre part les espaces accessibles aux personnes de l'extérieur sans avoir forcément de lien avec les résidents. Etaient attendus des lieux de rencontre regroupés et modulables, destinés à accueillir une diversité d'usages partagés, un séjour commun (SCO), une salle à manger (SMC) divisible en deux, une cuisine de production et des espaces dédiés aux activités socio-culturelles.

- **Les espaces professionnels**, accessibles par le personnel. Etaient attendus un espace de réception et accueil, des bureaux de proximité, une salle d'entretien, une pharmacie centrale, une buanderie, un bureau pour le responsable cuisine, ainsi qu'un local médical et paramédical.
- **Les espaces de distribution et parcours**, accessibles à tous. Au-delà de la simple liaison des fonctions entre elles, ces espaces sont de véritables lieux de vie et méritent une attention particulière.
- **Les espaces extérieurs** accessibles à tous, comprenant également les parkings extérieur et intérieur. Les aménagements paysagers extérieurs doivent être réalisés en conformité avec le règlement relatif à la zone de verdure du PPA. Le parking extérieur de surface comprend quelques places pour vélos et véhicules, limitées en nombre. Le parking intérieur abrite quant à lui des places pour véhicules et vélos destinées au personnel ainsi qu'aux visiteurs.
- **Les espaces du centre d'accueil temporaire (CAT)**. Ceux-ci ne faisaient pas partie du programme des locaux du présent concours.

La catégorisation de ces espaces doit permettre de comprendre l'échelle de gradation relationnelle et fonctionnelle entre eux.

3.4 Critères d'appréciation des projets

Conformément au règlement de la procédure, les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique) :

- La qualité d'intégration du projet dans le site ;
- La qualité architecturale et paysagère de la proposition et son rapport avec le Château et ses jardins ;
- Le respect du programme du concours ;
- La qualité des espaces et aménagements extérieurs projetés et leurs rapports avec les éléments bâtis ;
- Le respect du Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Château et son règlement ;
- La spatialité et l'ambiance intérieure, la facilité d'orientation, la rationalité des circulations et la fonctionnalité de la proposition ;
- La qualité spatiale et fonctionnelle du lien entre le projet et le bâtiment du Château (inclus le traitement réservé à l'Annexe) ;
- La polyvalence et la flexibilité du dispositif architectural pour permettre les évolutions de l'hébergement médico-social ;
- L'économie générale du projet placé sous l'angle du développement durable.

4. JUGEMENT

4.1 Projets

Quarante-six projets ont été réceptionnés. Quarante-quatre l'ont été dans les délais. Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N°	Devises
----	---------

1	Jade
2	LES DEUX FRÈRES
3	TOURNESOL
4	HAMEAU
5	PAVILLON DU CLOS
6	VIE(G)NOBLE
7	SOLSTICE
8	TRIANON
9	JARDIN CLOS
10	earl gray
11	LET IT BE
12	L'esperluette
13	EDEN
14	MALAPARTE
15	BLUE MOON
16	CHAPERON ROUGE
17	LE BONHEUR EST DANS LE PRE
18	Verger

19	Belvédère
20	Ze vois le lac!
21	TREFLE
22	LA PETITE FUGUE
23	Alain et Alex Térieur
24	Esplanade
25	La Cerise sur le Château
26	SWING
27	Tournesol
28	SUR LE MUR
29	3+1=1
30	En attendant Godot
31	aile du clos
32	Du côté du verger
33	les quatre saisons
34	Le clos retrouvé
35	LES JARDINS CLOS
36	CAMELEON
37	corcella
39	Clémence & Adrien
40	RAYMOND
41	FARFALLA
42	PIERRE & BOIS
44	L'Aile du Château
45	zu Hause
46	Œil de Perdrix

Deux projets sont arrivés hors délais, ils portent le numéro et la devise suivants :

38	entre-vue
43	Sarabande

4.2 Examen préalable

Les projets ont fait l'objet d'un examen préalable portant sur le respect des prescriptions du programme de concours et du PPA Le Château.

Cet examen a été effectué par le bureau Irbis Consulting SA à Morges.

4.3 Délibérations du jury les 26 et 27 février 2020

4.3.1 Introduction et rappel des objectifs

Le président du jury, M. François Payot, salue les membres du jury ainsi que le travail des candidats qui ont déposé un projet et ouvre la session des 26-27 février 2020. Il présente le déroulement des deux sessions de jury et rappelle les objectifs du concours.

4.3.2 Admission des projets au jugement

Le bureau Irbis Consulting présente le résultat de l'examen préalable.

Quarante-quatre projets ainsi que leurs maquettes ont été remis dans les délais et dans la forme demandée. Ils respectent également la règle de l'anonymat et les conditions de participation.

Ces quarante-quatre projets sont admis au jugement par le jury.

Deux projets (38. entre-vue et 43. Sarabande) ont été rendus hors délais. Ces projets sont exclus du jugement par le jury.

4.3.3 Admission des projets à la répartition des prix

Les projets suivants diffèrent du PPA Le Château sur des points essentiels et sont donc écartés de la répartition des prix :

N°	Devise
1	Jade
4	HAMEAU
5	PAVILLON DU CLOS
14	MALAPARTE
15	BLUE MOON
22	LA PETITE FUGUE
24	Esplanade
27	Tournesol
28	SUR LE MUR
30	En attendant Godot
35	LES JARDINS CLOS
40	RAYMOND
41	FARFALLA
46	Œil de Perdrix

Au sens de l'article 22.2 de la Norme SIA 142, ces 14 projets peuvent chacun être l'objet d'une mention attribuée par le jury.

Les autres projets restants sont admis à la répartition des prix.

4.3.4 Analyse des projets par le jury et tours de jugement

Les membres du jury prennent connaissance de l'ensemble des quarante-quatre projets d'abord individuellement, puis par groupes. Ensuite, les membres du

jury procèdent en plenum à un premier tour d'examen de chaque projet l'un après l'autre. Examinant la cohérence générale des propositions en se référant à l'ensemble des critères de jugement mentionnés dans le programme du concours, les analyses critiques portent principalement sur :

- la volumétrie et l'intégration du projet dans le site
- les rapports d'échelle de la proposition dans le contexte
- la qualité architecturale et paysagère de la proposition et son rapport avec le Château et ses jardins
- la qualité des espaces et aménagements extérieurs projetés et leurs rapports avec les éléments bâtis
- les valeurs d'identification de la proposition
- le respect du PPA Le Château
- le respect du programme de concours
- les différentes accessibilités piétonnes et véhicules
- la spatialité et la fonctionnalité générales des propositions
- l'expression architecturale

Suite à ce premier tour d'examen, à l'unanimité, le jury décide d'éliminer les projets suivants :

N°	Devise
1	Jade
4	HAMEAU
6	VIE(G)NOBLE
7	SOLSTICE
9	JARDIN CLOS
10	earl gray
12	L'esperluette
13	EDEN
14	MALAPARTE
15	BLUE MOON
16	CHAPERON ROUGE
18	Verges
20	Ze vois le lac !
22	LA PETITE FUGUE
23	Alain et Alex Térieur
24	Esplanade
27	Tournesol

29	3+1=1
30	En attendant Godot
31	aile du clos
35	LES JARDINS CLOS
36	CAMELEON
37	corcella
40	RAYMOND
41	FARFALLA
44	L'Aile du Château

En s'appuyant sur les critères de manière détaillée, le jury approfondit ensuite l'étude des projets, en examinant plus particulièrement les éléments spécifiques du programme, notamment ceux relatifs aux relations formelles et spatiales sur ce site complexe et sensible, aux perméabilités intérieures/extérieures tant visuelles que fonctionnelles, aux qualités de vie dans les différents secteurs d'espaces et d'ambiances proposés, ainsi que dans les chambres des résidents, à l'appréciation des avantages/inconvénients pour les utilisateurs et l'exploitation de l'institution. Puis il effectue un second tour d'élimination et décide d'écartier les projets suivants :

N°	Devise
2	LES DEUX FRÈRES
3	TOURNESOL
8	TRIANON
11	LET IT BE
17	LE BONHEUR EST DANS LE PRE
19	Belvédère
21	TRÉFLE
25	La Cerise sur le Château
26	SWING
33	les quatre saisons
39	Clémence & Adrien
42	PIERRE & BOIS
46	Œil de Perdrix

Enfin, avant de clore cette première session de jury, sur la base de tous les critères évalués jusque-là, un tour de repêchage est effectué pour l'ensemble des projets. Les projets suivants sont repêchés :

N°	Devise
2	LES DEUX FRÈRES
39	Clémence & Adrien

Les projets retenus pour la seconde session de jury sont donc les suivants :

N°	Devise
2	LES DEUX FRÈRES
5	PAVILLON DU CLOS
28	SUR LE MUR
32	Du côté du verger
34	Le clos retrouvé
39	Clémence & Adrien
45	zu Hause

4.4 Délibérations du jury le 18 juin 2020*

Les sept projets retenus pour la deuxième session de jury ont fait l'objet d'un examen approfondi par les spécialistes conseils : protection feu, monuments et sites, économie de la construction, développement durable. Par ailleurs, les sept projets ont également fait l'objet d'un contrôle détaillé des surfaces réalisé par Irbis Consulting. Toutes ces analyses ont été présentées devant chacun des projets, permettant au jury de les regarder avec un œil neuf.

* note : la procédure a dû stopper durant plusieurs mois entre les deux sessions de jugement pour raison sanitaire (Covid19)

4.4.1 Analyse protection feu

Expertise effectuée par un professionnel sous l'angle de la protection incendie : voies d'évacuation, distances de fuite, concept de transfert, exigences spécifiques par projet.

4.4.2 Analyse monuments et sites

Expertise effectuée par un responsable cantonal des Monuments et Sites sous les angles patrimonial et historique évaluant la réponse du projet confrontée aux

rapports bâtis avec le Château et ses dépendances, avec le site et les jardins.

4.4.3 Analyse économie de la construction

Expertise économique, effectuée par un professionnel, avec contrôle des surfaces de plancher et des volumes, évaluation économique du projet sous l'angle de la construction et de la matérialité proposées.

4.4.4 Analyse développement durable

Expertise, effectuée par un professionnel, relevant du développement durable examiné essentiellement sous l'angle de l'évaluation de l'énergie grise et des besoins de chauffage en regard de la mise en œuvre architecturale, constructive et de la matérialisation proposées.

4.4.5 Contrôle des surfaces

Le bureau Irbis Consulting a mesuré sur les plans de chacun des 7 projets la totalité des surfaces utiles, et a contrôlé la surface de plancher déterminante. Les résultats de ces contrôles sont présentés au jury.

4.4.6 Tour des sept projets et troisième tour d'élimination

A la suite de la présentation des expertises, le jury procède à un nouveau tour complet des 7 projets en lice et en relève les points forts et les points faibles. L'adéquation entre organisation spatiale, utilisation du bâtiment et vision de la prise en charge, ainsi que la force des propositions architecturales sont évaluées pour chaque projet. Aucun de ces projets n'est écarté.

4.4.7 Tour de repêchage

Avant de procéder au classement des projets, le jury effectue un deuxième tour de repêchage sur l'ensemble des propositions éliminées. Il confirme ses décisions. Aucun projet n'est repêché.

4.4.8 Classement des projets

À l'issue des délibérations, le jury procède au choix du projet lauréat et au classement définitif. À l'unanimité, le jury décide de désigner le projet lauréat suivant :

N°	Devise
2	LES DEUX FRÈRES

Le jury établit ensuite le classement des projets :

N°	Devise	Rang	Prix/Mention
2	LES DEUX FRÈRES	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix
28	SUR LE MUR	2 ^e rang	mention
34	Le clos retrouvé	3 ^e rang	2 ^e prix
5	PAVILLON DU CLOS	4 ^e rang	mention
45	zu Hause	5 ^e rang	3 ^e prix
39	Clémence & Adrien	6 ^e rang	4 ^e prix
32	Du côté du verger	7 ^e rang	5 ^e prix

La somme globale des prix du concours est répartie de la façon suivante :

N°	Devise		
2	LES DEUX FRÈRES	CHF HT	40 000.–
28	SUR LE MUR	CHF HT	38 000.–
34	Le clos retrouvé	CHF HT	30 000.–
5	PAVILLON DU CLOS	CHF HT	21 000.–
45	zu Hause	CHF HT	19 000.–
39	Clémence & Adrien	CHF HT	18 000.–
32	Du côté du verger	CHF HT	17 000.–
Total des prix		CHF HT	183 000.–

4.5 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 2 LES DEUX FRÈRES dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs du projet.

Outre les aspects critiques énoncés très précisément et spécifiquement dans la présentation du projet, le jury recommande au lauréat d'intégrer au développement de son projet les attentes du maître d'ouvrage et des utilisateurs et identifie plus particulièrement :

- le secteur de la cour d'entrée : hiérarchiser les accès de manière à éviter les conflits livraison/entrée principale, apaiser les hauteurs du mur en amont ;

- l'ensemble des aménagements extérieurs : à qualifier finement et notamment la terrasse à l'Est à traiter de manière intégrative.

Les membres du jury restent à disposition du maître de l'ouvrage en cas de divergences entre l'auteur du projet et le maître d'ouvrage.

4.6 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, le président du jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des projets qui permettent de lever l'anonymat des quarante-six projets.

N° Devise et bureau d'architectes

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1 Jade
eido architectes sàrl, Yverdon-les-Bains</p> <p>2 LES DEUX FRÈRES
ARGE DESCHENAU BRÜLISAUER, Neuchâtel</p> <p>3 TOURNESOL
Michel Carlana Architecte, Treviso / I</p> <p>4 HAMEAU
ATELIER JORDAN, Zürich</p> <p>5 PAVILLON DU CLOS
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES sarl, Delémont</p> <p>6 VIE(G)NOBLE
URFER ARCHITECTES SA, Fribourg</p> <p>7 SOLSTICE
SaV Imaging, Corcelles-près-Payerne</p> <p>8 TRIANON
Craft, Porto / P</p> <p>9 JARDIN CLOS
ESPOSITO + JAVET architectes epfl fas sia, Lausanne</p> <p>10 earl gray
atelier balan semadeni, Genève</p> | <p>11 LET IT BE
ATELIER D21 sàrl, Lausanne</p> <p>12 L'esperluette
Atelier d'architecture de St-Nicolas SA, Neuchâtel</p> <p>13 EDEN
Patrick Minder Architectes Sàrl, Yverdon-l-Bains</p> <p>14 MALAPARTE
Bernier Mathilde, Lausanne</p> <p>15 BLUE MOON
Aviolat Chaperon Escobar, Fribourg</p> <p>16 CHAPERON ROUGE
DOLCI ARCHITECTES Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl, Yverdon-l-Bains</p> <p>17 LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
ERBAT ARCHITECTES SA, La Sarraz</p> <p>18 Vergers
Paolo Montafia Architetto, Cormano Milano / I</p> <p>19 Belvédère
Arthur Blanc Architecte, Pully</p> <p>20 Ze vois le lac !
metri architectes sàrl, Neuchâtel</p> <p>21 TRÉFLE
OS architectes Sàrl, Marin-Epagnier</p> <p>22 LA PETITE FUGUE
Itten + Brechbühl SA, Lausanne</p> <p>23 Alain et Alex Térieur
Henrioud-Breitling Architectes Sàrl, Renens</p> <p>24 Esplanade
AàZ architekten ag, Thalwil</p> <p>25 La Cerise sur le Château
A Carré Architecture et aménagement SA, Lonay</p> <p>26 SWING
CAAL Architectes, Lausanne</p> <p>27 Tournesol
123architekten gmbh, Bienne</p> <p>28 SUR LE MUR
Baur Klott Architekten ETH SIA GmbH, Basel</p> <p>29 3+1=1
GD ARCHITECTES, Neuchâtel</p> | <p>30 En attendant Godot
Collectiflabo Architectes Sàrl, Payerne</p> <p>31 aile du clos
stefan kuriger architecte sa, Wabern b. Bern</p> <p>32 Du côté du verger
Op Architetti Associati di Andrea de Eccher e Giorgio Girardi, Mestre Venezia / I</p> <p>33 les quatre saisons
RUFFIEUX-CHEHAB ARCHITECTES SA, Fribourg</p> <p>34 Le clos retrouvé
privileggio-secchi, Milano / I</p> <p>35 LES JARDINS CLOS
RBRC ARCHITECTES SARL, Fribourg</p> <p>36 CAMELEON
CONEN SIGL ARCHITEKTEN, Zürich</p> <p>37 corcella
urbistondo + martinez architects, Lausanne</p> <p>38 entre-vue (hors délais)
PATRICK KRECL, Zürich</p> <p>39 Clémence & Adrien
Fournier - Maccagnan Architectes FAS/SIA, Bex</p> <p>40 RAYMOND
Andrea Torres Astabuaraga, Lausanne</p> <p>41 FARFALLA
Christoph Schwander Architekten GmbH, Zürich</p> <p>42 PIERRE & BOIS
Juan Socas Architecte, Genève</p> <p>43 Sarabande (hors délais)
SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES & SARA GELIBTER ARCHITECTE, Bienne</p> <p>44 L'Aile du Château
tangram design sàrl, Lausanne</p> <p>45 zu Hause
FLORENCIO SOTOS ARELLANO _ ISABEL RAMOS AUSIN, Madrid / E</p> <p>46 Œil de Perdrix
Sollberger Bögli Architekten AG, Bienne</p> |
|--|--|--|

5. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le jury.

Le jury

Le président du jury

François Payot



Les membres professionnels

Dominique Moret

Valérie Jomini

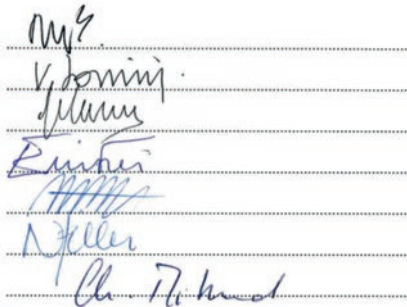
Laurent Essig

Eric Frei

Gabriela Mazza

M. Normann Piller

Christine Thibaud-Zingg (suppl.)



Les membres non professionnels

Sabine Bellmann

Samia Meddahi

Philippe Humbert

Dominique Willer

Céline Gomez (suppl.)

Christian Milliod (suppl.)

